

Le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 26 Septembre 2011

Etaient présents:

MM. Dissaux, Boussemart, Grimonprez, Schepman

Etaient excusés:

MM. Deroo, Leroy,

Vu le rapport : 29-11

DECIDE :

- d'autoriser son président à signer la convention d'honoraires à conclure avec Maître Alexis IHOU dans le cadre des procédures contentieuses déclenchées contre le Smael à l'occasion des travaux de rénovation de la station d'alerte à la pollution de Mametz,
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit inscrit au compte 6227 du budget du Syndicat.

VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 14 OCT. 2011

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Contentieux dans le cadre des travaux de rénovation de la station d'alerte à la pollution de Mametz

Monsieur le Préfet du Nord a déféré le 16 septembre 2011 auprès du Tribunal Administratif de Lille, aux fins de son annulation, le marché de travaux de rénovation de la station d'alerte à la pollution de Mametz.

Trois recours peuvent être déposés devant le Tribunal Administratif de Lille :

- Un référé suspensif,
- Un recours pour excès de pouvoir,
- Un recours Plein contentieux.

Le Tribunal Administratif de Lille donne un délai de 30 jours pour présenter un mémoire.

La défense des intérêts du SMAEL a été confiée à Maître Alexis IHOU.

Lors du contentieux dans le cadre des travaux de raccordement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), Monsieur le Payeur départemental avait souhaité qu'une convention d'honoraires soit mise en place.

Le montant des honoraires ne peut pas être fixé pour le moment car le recours n'est pas encore connu.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la signature par son président de la convention d'honoraires à conclure avec Maître Alexis IHOU dans le cadre des procédures contentieuses déclenchées contre le Smael à l'occasion des travaux de rénovation de la station d'alerte à la pollution de Mametz,
- l'imputation de la somme nécessaire sur le crédit inscrit au compte 6227 du budget du Syndicat.

Vu le, 28 SEP. 2011

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX